



FRAIS DE TRANSPORT 2022-2023

L'élève peut, au choix du parent, être voyagé par le transport scolaire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord ou par un transport personnel.

Les frais de transport aller-retour sont les suivants :

À partir d'une seule adresse et à l'intérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : 1 197 \$
Secondaire : 797 \$

À partir d'une seule adresse et à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : 1 538 \$
Secondaire : 1 765 \$

À partir de 2 adresses différentes situées à l'intérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : 1 994 \$
Secondaire : 1 594 \$

À partir de 2 adresses différentes situées l'une à l'intérieur et l'autre à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : 2 336 \$
Secondaire : 2 562 \$

À partir de 2 adresses différentes situées à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : 2 380 \$
Secondaire : 2 606 \$

Vous êtes invité à visiter le site de la Commission scolaire pour savoir si l'adresse de résidence de votre enfant se situe sur son territoire.

Transport par le transporteur de l'Académie Lafontaine : Une réduction de 25 % est accordée pour le 2^e enfant d'une même famille biologique et une réduction de 50 % est accordée pour les enfants suivants de ladite famille.